

TELEOPHTALMO

Société par actions simplifiée au capital de 4.718,10 euros

Siège social : 5, place de Tourny, 33000 Bordeaux

831 676 275 R.C.S Bordeaux

(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize mars,

Les soussignés,

[...]

associés de la Société détenant l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société (ci-après désignés les « **Associés** »),

[...]

adoptent, conformément aux stipulations de l'article 22.3 (*Décisions résultant d'un acte sous seing privé signé par tous les associés*) des Statuts, les présentes décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- 1) [...]
- 2) Nomination de Monsieur Stéphane Carré en qualité de directeur général de la Société ;
- 3) [...]
- 4) [...]
- 5) Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

* * *

PREMIÈRE DÉCISION

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Stéphane Carré en qualité de directeur général de la Société

Les Associés, [...]

décident, conformément à l'article 15.1(c) (*Nomination – Durée des fonctions du président de la Société et des directeurs généraux*) des Statuts, de nommer en qualité de directeur général de la Société, avec effet à compter de ce jour et sans limitation de durée :

- **Monsieur Stéphane Carré**, né le 16 février 1970 à Saint-Avoid (57), de nationalité française, demeurant 45, rue de Boulainvilliers, 75016 Paris,

prennent acte que Monsieur Stéphane Carré a d'ores et déjà fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de directeur général pour le cas où elles lui seraient conférées et a déclaré en outre ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice,

rappellent que Monsieur Stéphane Carré exercera les pouvoirs de directeur général de la Société conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires et à tout contrat de mandat qui serait conclu entre ce dernier et la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

TROISIÈME DÉCISION

[...]

QUATRIÈME DÉCISION

[...]

CINQUIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales


Les Associés **décident** de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

* * *

Le présent extrait est certifié conforme par le Président.

Le présent extrait est signé électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée DocuSign (www.docusign.com), à la date de signature indiquée dans le certificat électronique de signature, et conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil.

Signed by:
 Antoine Peyssonnel
4CA4625D41C5494...

Monsieur Antoine Peyssonnel

Président